

A mon sens, les mesures que le Gouvernement prend, bien qu'elles soient tardives, favoriseront de beaucoup nos préparatifs. Voilà de quoi nous devons nous contenter, j'imagine. Mais comme j'ai certaines opinions sur les préparatifs, je tiens à en exprimer quelques-unes. Si la guerre éclate, et je dis "si" à dessein, il ne faudrait pas que nous soyons aussi désemparés qu'en 1939. J'estime qu'un des meilleurs moyens de nous préparer, c'est d'exiger l'inscription nationale. Pareille disposition ne serait pas nouvelle. Au pays, presque toutes les organisations la réclament.

Il est certain que les associations d'anciens combattants du Canada la réclament. Les dirigeants de ces associations ont certes quelque expérience de la question. Un programme efficace de préparation nationale suppose, comme première étape, l'inscription nationale, afin que nous sachions à quoi chaque homme et chaque femme pourront le mieux s'employer. Lorsque la première Grande Guerre a éclaté, nous avons eu le temps de nous préparer. Chacun nous a dit que lorsque viendrait la prochaine guerre mondiale, s'il en venait une, nous n'aurions pas le temps de nous y préparer, qu'elle éclaterait, à vrai dire, du jour au lendemain. Il n'en est pas ainsi. Nous avons l'avertissement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dont nous pouvons le remercier. Nous devrions profiter de l'occasion et procéder immédiatement à l'inscription nationale. Nous devrions savoir quel rôle jouera chaque citoyen dans l'agriculture, l'industrie, les forces de défense. En ce qui concerne l'agriculture, nous devrions savoir exactement quels genres et quelles quantités de denrées il nous faudra produire. Pour ce qui est de l'industrie, nous devrions savoir quelles industries produisent le plus efficacement telle ou telle denrée. Quant à la défense, nous devrions savoir à quel service, armée de terre, marine ou aviation, il convient d'affecter nos hommes. Je tiens à féliciter le ministre du Travail (M. Gregg) de sa prévoyance à cet égard. Il côtoie de très près l'inscription nationale lorsqu'il nous parle d'un conseil consultatif comme celui qu'il a été habilité à constituer aux termes du décret C.P. 567 et qui est maintenant, je crois, en voie d'établissement. A cet égard, on a bien fait de prévoir ici quatre représentants des ouvriers, quatre des patrons, deux des cultivateurs, deux des femmes canadiennes et deux des anciens combattants. Je crois qu'ainsi toute la population se trouve assez bien représentée. J'espère que les travaux de ce conseil consultatif national donneront de bons résultats, mais son succès ou son échec dépendent entièrement de l'efficacité de l'organisme lui-même, de l'étendue des renseignements recueillis et du soin qu'on

aura mis à les classer. Je ne crois pourtant pas qu'il suffise de s'en remettre à une inscription nationale ne visant que le potentiel humain, comme semble le supposer la proposition à laquelle le ministre du Travail est chargé de donner suite. Il faudra aussi étudier à fond l'industrie, de même que la finance.

Au moment de l'ouverture de la présente session une question préoccupait tous les membres de la Chambre des communes et les Canadiens en général. Tous les députés qui ont pris part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône en ont parlé; il s'agit du coût de la vie. Et cependant, le Gouvernement semble bien peu disposé à nous dire comment il se propose de résoudre ce problème; il continue de battre l'air.

Cet après-midi, j'ai écouté attentivement le ministre du Commerce (M. Howe) qui nous a très bien exposé de quelle manière on dépensera les fonds destinés à la défense nationale et à l'achat des munitions et approvisionnements. Cependant, lorsqu'il a abordé les problèmes économiques il n'a pas semblé aussi sûr de lui-même. Il a parlé de la méthode qu'on suivrait pour en arriver aux régies, et il a laissé entendre qu'on insisterait principalement sur la régie monétaire. Je ne puis m'imaginer à quelle sorte de régie il songeait. Toutefois, s'il pensait au remède préconisé par le représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank),—à savoir que les impôts constituent le seul moyen d'appliquer les régies,—je suis d'avis qu'il sera loin d'atteindre le but. On ne saurait, à mon sens, réglementer les prix uniquement au moyen d'impôts. On a déjà essayé cette méthode; elle n'est pas nouvelle.

L'autre jour, par exemple, le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) a parlé de restrictions à l'égard des prêts accordés pour la construction de maisons. En rendant ces conditions plus rigoureuses, on n'abaissera certes pas le coût des maisons ni celui des matériaux. Ces restrictions peuvent atténuer la pénurie des matériaux, mais elles n'influeront sûrement jamais sur les frais de construction. Il en est de même du programme ministériel en vue de restreindre les achats à crédits. Cette mesure arrêtera les achats aussi efficacement que la méthode énoncée par le ministre arrêtera la construction de maisons, mais dans aucun cas les prix ne baisseront.

En veut-on la preuve? Depuis les quelques mois qu'existent les restrictions à l'égard des achats à crédit, les prix ont encore monté, à tel point que la hausse devient très alarmante. Pourtant, le Gouvernement semble avoir confiance dans cette vieille méthode à